



N° 3/2020

Compte-rendu du Conseil municipal du 24 juin 2020

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 26 mai 2020 ;
2. Délibération : Désignation des rapporteurs et des membres au sein des commissions communales ;
3. Délibération : Désignation des délégués au sein des syndicats ;
4. Délibération : Léo Lagrange : convention annuelle de prestation 2020 ;
5. Délibération : Campagne de recensement 2021 : désignation du coordonnateur communal ;
6. Questions diverses.

Présents :

PACQUOT Nicolas, Maire,
BALLAY Marielle, 1^{ère} Adjointe,
PESSONNEAUX Claude, 2^{ème} Adjoint,
BARTOLO Xavier,
GAZEAUX Olivier,
GIRARD Coralie,
GIROLIMETTO Yves,
JAXEL Delphine,
KATANCEVIC Sylvia,
LISI Audrey,
PAITRY Xavier,
PERINET Julien,
PERNOT Elodie,
VOLLE Christine,

Absents excusés :

JACQUEY Christophe.

1. Approbation du compte-rendu du 26 mai 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation des rapporteurs et des membres au sein des commissions communales

Le maire est président de droit de toutes les commissions communales. Chacune se compose des membres suivants :

COMMISSIONS	RAPPORTEUR	SECRETAIRE	MEMBRES	
TRAVAUX	Claude PESSONNEAUX	Julien PERINET	Coralie Yves Xavier Elodie	GIRARD GIROLIMETTO PAITRY PERNOT
COMMUNICATION INFORMATION	Sylvia KATANCEVIC	Delphine JAXEL	Xavier Olivier Coralie Yves Audrey Elodie Claude	BARTOLO GAZEAUX GIRARD GIROLIMETTO LISI PERNOT PESSONNEAUX
VOIRIE	Olivier GAZEAUX	Yves GIROLIMETTO	Delphine Xavier Julien Claude	JAXEL PAITRY PERINET PESSONNEAUX
URBANISME BATIMENTS	Elodie PERNOT	Sylvia KATANCEVIC	Yves Audrey Julien	GIROLIMETTO LISI PERINET
FORET	Yves GIROLIMETTO	Xavier BARTOLO	Xavier Julien Christine	PAITRY PERINET VOLLE
ECOLE JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE	Coralie GIRARD	Xavier PAITRY	Christophe Delphine Audrey Claude	JACQUEY JAXEL LISI PESSONNEAUX
EOLIENNE	Xavier BARTOLO	Xavier PAITRY	Coralie Yves Delphine	GIRARD GIROLIMETTO JAXEL
ACTION SOCIALE	Claude PESSONNEAUX	Christophe JACQUEY	Xavier Sylvia Corinne Simone Anne-Marie	BARTOLO KATANCEVIC GUEDON REDLER PICAUD

Commission Action sociale :

→ La commission Action sociale a pour vocation d'organiser essentiellement des rencontres avec nos aînés (anniversaires, repas des aînés). Cette commission doit être composée de 4 personnes élues et de 4 personnes non-élues. Il manque actuellement encore une personne non-élue. Toute personne habitant la commune qui serait intéressée pour faire partie de la commission Action sociale est la bienvenue et peut se faire connaître en mairie.

Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) :

Cette commission est chargée de faire le lien entre les services fiscaux et réalisations foncières dans la commune. Elle est présidée par le maire, et composée de 6 à 8 commissaires selon la taille de la commune ainsi que leurs suppléants à voix délibérative.

Les commissaires sont choisis par la Direction départementale des Finances publiques sur proposition du conseil municipal. A cet effet, le conseil municipal dresse une liste de contribuables remplissant les conditions pour être nommés commissaires.

La liste dressée par le conseil municipal est transmise à la (DDFIP) et doit comporter 24 noms dans les communes de moins de 2 000 habitants.

➔ Toute personne qui serait intéressée pour faire partie de cette commission peut se faire connaître en mairie.

Conditions à remplir pour être commissaire :

- posséder la nationalité française ou celle d'un ressortissant d'un Etat membre,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de ses droits civils,
- être inscrit au rôle des impositions directes locales de la commune,
- être « familiarisé avec les circonstances locales de la commune »
- posséder des connaissances « suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission ».
- un des commissaires doit être domicilié en dehors de la commune

Représentants dans les associations communales :

Le maire est également membre des associations communales. Les autres membres sont désignés comme suit :

COMITE	REPRESENTANT
COMITE DES FETES	Audrey LISI
COMITE DE JUMELAGE	Claude PESSONNEAUX
ASCE	Christophe JACQUEY

3. Désignation des délégués au sein des syndicats

Il est nécessaire que la commune soit représentée aux différents syndicats auxquels elle appartient. Les délégués sont les suivants :

SYNDICATS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
GAZ	Delphine JAXEL Sylvia KATANCEVIC	Audrey LISI
COLLEGE	Claude PESSONNEAUX Elodie PERNOT	
CNAS	Yves GIROLIMETTO	
ARMEE	Claude PESSONNEAUX	
APPEL D'OFFRES (C.A.O.)	Marielle BALLAY Delphine JAXEL Olivier GAZEAUX	Sylvia KATANCEVIC Audrey LISI Yves GIROLIMETTO Julien PERINET

4. Léo Lagrange : convention annuelle de prestation 2020

La convention passée entre la commune et l'Association Léo Lagrange concernant l'accueil périscolaire arrive à son terme. Il est donc nécessaire de la renouveler. Le devis établi évalue la participation de la commune à 23 500 € pour l'année 2020.

Après lecture de ladite convention, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer ce document.

Il est rappelé que la commune ne participe pas financièrement aux séjours en centre aéré pendant les petites vacances et durant le mois de juillet si ceux-ci se déroulent dans un centre hors d'Etouvans.

5. Campagne de recensement 2021 : désignation du coordonnateur communal

La commune doit réaliser le recensement de la population en janvier – février 2021. Il convient, afin de mettre en œuvre ce dispositif, de nommer au préalable un coordonnateur communal, interlocuteur de l'INSEE, pendant la campagne de recensement.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Audrey LISI pour accomplir cette mission.

6. Questions diverses

Visite des bâtiments publics

Afin d'appréhender au mieux les dossiers en cours et à venir, la nouvelle équipe municipale prévoit une visite du patrimoine mercredi 1^{er} juillet 2020.

Maquis d'Ecot

Une gerbe sera déposée le 7 juillet.

Informations Mairie

• Etat civil

Décès :

BOUTON Edmond 18/06/2020

Divers

• Recensement de la population

Dans le cadre des opérations de recensement qui se dérouleront du 21 janvier au 20 février 2021, la commune d'Etouvans recrute deux agents recenseurs. Ceux-ci devront obligatoirement suivre les formations assurées par l'INSEE, être capable de dialoguer pour convaincre les habitants, être neutre, faire preuve de discrétion. Les candidats devront impérativement posséder un téléphone portable et être disponibles du début à la fin de la collecte (pas de congés, y compris pendant les congés scolaires). Les conditions de rémunérations seront définies ultérieurement.

Veillez adresser votre dossier de candidature (CV + lettre de motivation) à la mairie pour le 31 octobre 2020 au plus tard.

- **Annulations**

En raison du contexte sanitaire,

- le Marché du soir programmé le 3 juillet est annulé,
- les feux d'artifice (18 juillet) sont également annulés.

- **Section pétanque**

Les entraînements ont repris les mardis et vendredis à 20h au stade municipal. Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez contacter le président, Patrick GIRARD, au 06 75 52 55 52 ou vous rendre directement sur place.

Les commissions

Urbanisme - Environnement :

Déclarations préalables

✓	CORDIER	Hervé	Piscine hors sol	Avis favorable
✓	BOITEUX	Lola	2 fenêtres de toit	
✓	GRILLOT	Aurélie	Rénovation de la toiture avec allongement du débord d'environ 10 cm	
✓	KHAMASSI	Karim	Isolation des 4 murs extérieurs	
✓	CHARLIER	Didier	Pergola	

ECOLES

- ✓ Etude pour renforcer l'équipe ATSEM du fait d'une augmentation des effectifs maternelles.
- ✓ Réflexion sur la capacité d'accueil de la cantine devenue trop exigüe.

FORÊT

- ✓ Les nouveaux membres de la commission forêt rencontreront prochainement le garde de l'Office National des Forêts afin de pouvoir évaluer le programme des travaux.

Les travaux du SIVU

- ✓ Entretien courant,
- ✓ Fleurissement.

Retrouvez les actualités, informations et agenda de la commune sur le site internet : <http://www.etouvans.fr> ou sur Facebook « **Etouvans Doubs** »

Vous pouvez contacter le maire Nicolas PACQUOT au 06.52.61.85.85 ou par mail à l'adresse : nicolas.pacquot@gmail.com.

Pour les réclamations pour les ordures ménagères, un seul numéro : 03.81.31.84.99

Il vous est également possible de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse : mairie.etouvans@gmail.com